

A LA REQUETE

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE CORSE

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

DRESSE PAR

ME. EMANUELLI FANNELIE

SUPPLÉANTE DE ME ARMANI SÉBASTIEN

PRES

LA SCP ARMANI SEBASTIEN

HUISSIER DE JUSTICE

2 AVENUE DE PARIS

AJACCIO. 20.000

TEL:04.95.10.96.00

FAX: 04.95.10.96.01

EMAIL: scp.armani@wanadoo.fr

fannelie-scp.armani@orange.fr

LE 11 MARS 2022

A328

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE CORSE

05 AVR. 2022

SERVICE
COURRIER

S.C.P ARMANI SEBASTIEN
HUISSIER DE JUSTICE
ASSOCIE

2 AVENUE DE PARIS IMM.
DIAMANT III BP 79
20176 AJACCIO CEDEX
Tél 04.95.10.96.00
Fax 04.95.10.96.01
siret 388 421 695 00031
TVA FR84388721695

PREMIERE EXPEDITION

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le ONZE MARS

Je, Fannélie EMANUELLI, Huissier de Justice suppléante de Maître ARMANI Sébastien Huissier de Justice à AJACCIO, y demeurant en cette qualité 2 Avenue de Paris, BP79-20176 Ajaccio, soussignée,

A LA DEMANDE DE : LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE De CORSE AYANT SON SIEGE QUAI L' HERMINIER CS 30253 20179 AJACCIO CEDEX 1 POURSUITES ET DILIGENCES DE SON PRESIDENT EN EXERCICE.

Elisant domicile en notre étude

Lequel m'expose :

- Que dans le cadre d'un avis d'enquête public, concernant la mise en place et l'exploitation de 4 coffres d'amarrage éco-conçus dédiés aux navires de Grande Plaisance dans le Golfe d'Ajaccio, il avait obligation de faire procéder à son affichage, afin qu'il soit consulté par toute personne intéressée et qu'elle puisse prendre ainsi connaissance du projet pendant toute la durée de l'enquête.
- Que les sites où ont été affichés l'avis d'enquête public, sont les suivants :
- Hall du Terminal Maritime et Routier d'Ajaccio, Capitainerie du Port de Plaisance Tino ROSSI, Siège de la CCIL 2A, Mairie d'Ajaccio et l'Office du Tourisme d'AJACCIO.
- Qu'il me missionnait pour et aux fins d'avoir à me transporter sur les lieux et constater, que cet avis est bien affiché aux endroits précités, afin d'assurer les droits et les intérêts de la CCIL.

Déférant à cette réquisition :

Nous, Maître Fannélie EMANUELLI, HUISSIER DE JUSTICE, suppléante de Me ARMANI Sébastien 2 AVENUE DE PARIS IMM. DIAMANT III BP 79 20176 AJACCIO CEDEX, y demeurant en cette qualité.

Je débute mes constatations il est alors 14 h ce vendredi 11 Mars 2022, je me transporte directement au :

HALL DU TERMINAL MARITIME ET ROUTIER D'AJACCIO

Je constate que l'avis a été affiché sur la grande baie vitrée du bâtiment, à hauteur d'homme, parfaitement visible.



SIEGE DE LA CCIL 2A

L'affiche est parfaitement visible, elle est située sur la porte fixe et vitrée, coté Quai l'Herminier.



OFFICE DU TOURISME D'AJACCIO

L'affiche a été installée à l'extérieur de l'office à main droite de la porte d'entrée.



MAIRIE D'AJACCIO

L'avis a été affiché dans le hall principal sur la colonne située à main droite des escaliers.



Une deuxième affiche est située sur une porte extérieure donnant sur la promenade des anciens quais.



Capitainerie du Port de Plaisance Tino ROSSI

L'avis est affiché à main droite de l'entrée sur un panneau réservé à l'affichage.



Ci-après copie de l'avis d'enquête publique

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

PLUS RIEN N'ETANT A CONSTATER ET MA MISSION ETANT TERMINEE, JE ME SUIS RETIREE POUR ET AUX FINS DE DRESSER LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT A NOTRE REQUERANTE

Le présent procès-verbal est établi sur 3 pages



S.C.P ARMANI SEBASTIEN
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE
2 AVENUE DE PARIS IMM. DIAMANT III BP 79
20176 AJACCIO CEDEX
Tel : 04.95.10.96.00
Fax : 04.95.10.96.01
Courriel : scp.armani@wanadoo.fr
Siret : 38842169500031

FACTURE
N°: J1801

Date : 16/03/2022

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE De CORSE
QUAI L' HERMINIER CS 30253
20179 AJACCIO CEDEX 1

Dossier MD40595 **Compte** 001277
Référence AFFICHAGE
N° Acte MD40595 5
Affaire DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE De CORSE/DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE De CORSE (AS)

JE VOUS PRIE DE BIEN VOULOIR TROUVER CI DESSOUS L'ETAT DE NOS FRAIS ET DILIGENCES.

Code		Désignation	T.V.A	taux	Taxe Fisc.	Débours	H.T
acte	11/03/2022	PROCES VERBAL DE CONSTAT	71.53	20.00			357.67

TOTAL H.T (€) **357.67**

T.V.A (€) 71.53

- Acomptes versés*(€) 0.00

TOTAL NET A PAYER(€) **429.20**

* Total des acomptes versés pour le compte du débiteur ou du créancier .

Détail des droits et débours nous revenant sur cet acte

Art A. 444-48 Transp.	7.67
DILIGENCE-	350.00
<hr/>	
Hors Taxes	357.67
T.V.A. à 20.00%	71.53
<hr/>	
Total T.T.C. Euros	429.20

VOUS EN SOUHAITANT BONNE RECEPTION

VOTRE BIEN DEVOUE

Echéance : 15 jours dès réception de la facture.

Loi 92/442 du 31 Décembre 1992 : la présente facture est payable comptant.

Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêt à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Acceptant le règlement des sommes par chèque libellé à notre nom en qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

ou par virement sur le compte :

Banque : 10278 Guichet : 07906 Compte : 00013434640 Clé : 74
N° TVA intracommunautaire : FR 23388421695 00031

Le débiteur professionnel des sommes dues à l'huissier de justice, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce).

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'huissier de justice peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce).